

Groupe
ID S U D

RAPPORT ANNUEL 2019

IDSUD S.A

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 10 000 000 €
RCS Paris 057 804 783 B

Siège Social :
36, rue de Penthièvre
75008 Paris

Siège administratif
3, place du Général de Gaulle
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 13 09 00
Email : contact@idsud.com

Conseil de Surveillance

Marie-Thérèse Luciani
Présidente du Conseil

Bernard Digoit
Membre du Conseil

Laurent Dupuch
Membre du Conseil

Philippe Klein
Membre du Conseil

Directoire

Jérémie Luciani
Président du Directoire

Christine Nivière
Membre du Directoire

Stéphane Pieri
Membre du Directoire

Commissaires aux Comptes

Fidécompta : *titulaire*

B2A : *titulaire*

Fidarex : *suppléant*

Fabrice Barrabes : *suppléant*

www.idsud.com

mnémonique : ALIDS code ISIN : FR0000062184 Société éligible au PEA-PME

Contact actionnaires : Murielle Fabre 04 91 13 09 19 mfabre@idsud.com

IDSUD S.A.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 22 JUILLET 2020

Sommaire

Rapport de gestion :	p. 4
✓ Introduction	
✓ Activités en 2019	
✓ Bilan social	
✓ Responsabilité sociétale et environnementale	
✓ Le Titre et la Bourse	
✓ Actionnariat	
✓ Participation des salariés au capital	
✓ Recherche et développement, brevet et licences	
✓ Dépenses non déductibles fiscalement	
✓ Délais de paiement	
✓ Evènements post clôture et Perspectives 2020	
✓ Résultats au cours des cinq derniers exercices	p. 11
✓ Attestation du Rapport Financier Annuel	
 Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise :	 p. 12
✓ Organisation du Conseil de Surveillance	
✓ Organisation du Directoire	
✓ Conventions intervenues, entre mandataires....	
✓ Délégations dans le domaine des augmentations de capital	
✓ Délégations de compétence et de pouvoirs	
✓ Observations du Conseil de Surveillance	
 Programme de rachat d'actions :	 p. 14
 Rapports des Commissaires aux Comptes :	 p. 15
✓ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019	
✓ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	
 Résolutions :	 p. 18
 Comptes sociaux 2019 :	 p. 20

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et à vos statuts, en assemblée générale annuelle, pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, le compte rendu d'activité de votre société et l'appréciation de notre gestion au cours de l'année passée, et l'affectation du résultat de l'exercice.

L'ensemble des documents sociaux, comptes, rapports et annexes vous a été transmis et soumis à votre attention dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Chiffres Clés :

en euros	2019	2018	%
Résultat social de l'exercice	701 948	726 508	-3,38 %
Produits des activités courantes (*)	4 566 713	5 011 771	- 8,88 %

Les comptes sociaux que nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation font apparaître un bénéfice après impôt de 701 948 €, représentant 4,46 % des capitaux propres au 31 décembre 2019.

En 2019, la société IDSUD a continué son développement dans le secteur des énergies renouvelables via sa filiale IDSUD Energies.

La société IDSUD est au demeurant toujours présente dans les secteurs historiques du tourisme par ses activités de voyages et du change.

Ceci vous étant précisé, nous nous devons, au vu des récents et graves événements ayant affecté tant la France que le Monde, de vous apporter les précisions qui suivent.

Les premiers mois de l'exercice 2020 ont été marqués par la survenance de la pandémie de la COVID-19 qui a affecté directement l'exploitation des activités voyages et change, et par-là même votre société. La société IDSUD et sa filiale voyages ont cependant immédiatement réagi en mettant en place les mesures internes et gouvernementales qui s'imposaient et en sollicitant toutes aides de l'État arrêtées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures de soutien semblent certes adaptées à nos premiers constats des effets et impacts de la Covid-19 sur nos secteurs historiques.

La société IDSUD Energies France, quant à elle, n'a pas encore ressenti d'impact sensible et direct de la Covid-19 sur son activité. Ceci étant et ses clients pouvant eux-mêmes être impactés, elle a également et concomitamment entrepris toutes démarches similaires utiles à titre préventif.

Dans ce contexte de grave crise sanitaire et économique, votre Conseil de Surveillance et votre Directoire proposent dès lors, de faire preuve de la plus grande prudence en matière financière et notamment de consolider au mieux les fondamentaux de la société IDSUD, cela en ne distribuant pas de dividende en 2020 au titre de l'exercice 2019.

La revue détaillée ci-dessous de l'activité des différents départements de la société permet de comprendre la formation du résultat social. Elle vous donnera l'occasion tout à l'heure, lors du vote des résolutions, de nous témoigner votre soutien en approuvant notre stratégie.

(*) voir définition des produits des activités courantes en page 12

Activités en 2019

1°) ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES

A – IDSUD Energies France SAS

La société IDSUD Energies France est une société spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions de production, de stockage et de distribution d'énergies renouvelables. Ses produits sont essentiellement à destination d'une clientèle spécialisée (institutionnels, développeurs, constructeurs et fournisseurs d'énergie internationaux).

Il a été constaté, depuis la mise en route opérationnelle de l'activité et encore sur l'exercice 2019, que la nature des marchés obtenus, la multiplicité des intervenants et les emplacements géographiques d'intervention, pouvaient impacter les prévisionnels en générant des décalages et retards.

Ainsi, et outre la durée des cycles en présence, la société IDSUD Energies a été amenée à supporter des délais parfois allongés, de 6 à 10 mois.

Néanmoins, la mise en œuvre parallèle de plusieurs marchés, comme leur récurrence, permet de lisser et de stabiliser les projections et d'amortir ainsi les éventuels décalages.

L'exercice 2019 a vu survenir les événements significatifs suivants :

- La création de la filiale IDSUD ENERGY MIDDLE EAST Abu Dhabi, aux fins de réception et d'exploitation d'une licence de ABU DHABI FUTURE ENERGY MASDAR, société d'énergie renouvelable basée à Abu Dhabi ;
- La candidature et l'obtention d'un marché sur appel d'offre aux Émirats Arabes Unis pour la réalisation de trois projets de production et de stockage de l'énergie moyennant un prix fixé à 10 MUSD ;
- La signature d'un accord avec l'opérateur d'énergie indonésien PLN pour la mise en œuvre d'un projet pilote de production et de stockage de l'énergie sur des sites isolés.

Parallèlement et poursuivant ses efforts entrepris en matière de recherche et développement, la société IDSUD Energies France :

- a obtenu le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI) ;
- a obtenu de BPI France un financement R&D à hauteur de 1 million d'euros.

Chiffres clés 2019 :

En K€	2019
Produits d'exploitation	4 731
Résultat net	98
Fonds propres	5 748

Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice :

Dans cette période de crise sanitaire et économique sans précédent, et bien que non impactée à ce jour dans ses opérations en cours, la société IDSUD Energies France a décidé et entrepris, de façon préventive, de consolider sa position et son

développement, en sollicitant et bénéficiant de prêts garantis par l'État ainsi qu'un prêt Atout BPI France, pour un montant global de 1 540 K€.

S'ajoute à ces mesures protectrices, l'obtention et le bénéfice de BPI France d'un financement complémentaire BPI France, inhérent au statut JEI (prêt innovation PIEFEI), pour un montant de 2 500 K€, ainsi que d'une ligne de garantie et de contre-garantie dite « assurance export » d'un montant de 1,7 M€ représentative de 5 % des marchés en cours de réalisation.

B – IDSUD Energies Afrique SARL (filiale d'IDSUD Energies France)

La filiale IDSUD Energies Afrique a finalisé les tranches d'éclairages complémentaires du programme LOGINTEK. La première tranche du marché en présence a été livrée au client. La société poursuit, depuis lors, la réalisation des phases de construction de centrales photovoltaïques en toitures sur site.

La société IDSUD Energies Afrique a au demeurant signé au cours de l'exercice un marché OCP consistant en la fourniture de système de production et de stockage d'énergie de type « Nheolight ».

Elle poursuit également la mise en œuvre de la distribution des produits KEHUA France sur le territoire du Maroc.

L'exercice 2019 a marqué l'indépendance économique de cette filiale.

Chiffres clés 2019 :

En K€	2019
Produits d'exploitation	1 043
Résultat net	14
Fonds propres	193

C – IDSUD ENERGY ASIA PACIFIC (filiale d'IDSUD Energies France)

La filiale IDSUD ENERGY ASIA PACIFIC, bénéficiaire de marchés de production et de stockage d'énergie, a finalisé et délivré partiellement ces marchés (en l'occurrence, MASOAN-DRO à Madagascar et Abu-Dhabi).

L'exercice 2019 a marqué l'indépendance économique de cette filiale.

Chiffres clés 2019 :

En K€	2019
Produits d'exploitation	930
Résultat net	38
Fonds propres	- 172

D – IDSUD ENERGY SINGAPORE (filiale d’IDSUD Energies France)

La filiale IDSUD ENERGY SINGAPORE a en charge la mise en œuvre du programme pilote indonésien PLN – étape cruciale dans le développement effectif de ce projet et de ce marché d’envergure.

Chiffres clés 2019 :

En K€	2019
Produits d’exploitation	221
Résultat net	42
Fonds propres	770

E – KEHUA France SAS (filiale d’IDSUD Energies France)

La société KEHUA France a scellé l’alliance entre le Groupe IDSUD Énergies France et KEHUA TECH, leader chinois de l’électronique de puissance, coté à la bourse de Shenzhen et spécialisé dans la conception et la production d’onduleurs.

L’exercice 2019 a été consacré, prioritairement, à la mise aux normes des gammes d’onduleurs photovoltaïques Kehua ainsi qu’à l’obtention des certificats de raccordements réseaux ENEDIS et APAVE, pour le marché français.

Les opérations commerciales ont, par la suite, effectivement débuté en décembre 2019, traduisant, pour ledit exercice, un total des produits d’exploitation de 680 K€ avec un résultat net légèrement déficitaire à – 48 K€.

Les chiffres du premier trimestre 2020 ont révélé une première tendance à la pause dans les flux de commandes, consécutive à l’impact de la pandémie de la Covid-19 sur les économies nationales comme sur l’économie mondiale.

Ceci étant et fort heureusement, un redémarrage tangible des commandes à la mi-mai 2020 a été constaté.

2°) ACTIVITES VOYAGES

Au 1^{er} juillet 2019, dans le cadre d’une transmission universelle du patrimoine, la société IDSUD Voyages a intégré la société CORPOVIA en un établissement secondaire détenue à 100 % basé à Paris.

La société IDSUD Voyages s’axe désormais sur le voyage d’affaires et commercialise son offre autour de la marque T4EX qui s’appuie sur ses agences de Paris, de Marseille et de New York mais aussi sur une offre de plate-forme numérique.

Le voyage d’affaires s’est montré moins dynamique qu’espéré, en raison d’un ralentissement économique globalisé, des incertitudes et de l’impact des problèmes géopolitiques mondiaux tels que les tensions économiques entre la Chine et les USA, mais encore et plus spécialement des mouvements en France de protestations sociales et du Brexit.

Le chiffre d’affaires de la SAS IDSUD Voyages, est cependant de 1 353 K€ et le résultat net de la société est de 18 K€ au 31 décembre 2019.

L’activité américaine enregistre une progression en volumes, ainsi qu’en résultat qui tend à l’équilibre.

Le volume d’affaires pour l’ensemble du groupe voyages est le suivant :

En K€	2019	2018
T4EX Marseille	2 341	3 150
T4EX Paris	7 425	8 194
T4EX New-York	2 671	2 018
Ensemble	12 437	13 362

Evènements post clôture :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné :

- + l’arrêt du transport aérien (fermeture de l’espace Schengen et suspension de tous vols internationaux) ;
- + l’arrêt des transports ferroviaires ;
- + la fermeture de l’hôtellerie et de toutes locations immobilières affaires et de vacances ;
- + un confinement généralisé ;
- + un contrôle et une limitation stricts des déplacements professionnels autorisés.

L’activité voyages a été, est et sera fortement impactée. La société IDSUD Voyages a naturellement, et sans délai, réagi en prenant les mesures adéquates pour minimiser l’impact financier de cette crise, notamment en :

- + fermant les locaux pendant la phase de confinement ;
- + plaçant son personnel en chômage partiel ;
- + mettant en place des aides de l’état (prêts) ;
- + demandant le report des échéances de cotisations sociales.

Le déconfinement n’a pas permis un redémarrage à 100 % de nos équipes, maintenues pour partie en activité partielle dans la mesure où la visibilité d’une reprise est encore lointaine, même si celle-ci est souhaitée pour le troisième trimestre 2020.

3°) LA FRANÇAISE DES JEUX

La société La Française des Jeux, est cotée sur le marché Euronext depuis le 21 novembre 2019, 52 % du capital social a été proposé sur le marché à 19,50 € l’action.

Le titre FDJ a terminé l’année à + 5 % à un cours de 23,825 € pour progresser jusqu’à + 33,7 % le 21 février 2020 à 30,345 € (après l’annonce de très bons résultats de l’année 2019).

A l’annonce du gouvernement de l’état d’urgence sanitaire, le titre FDJ a perdu -17,5 % à 18,52 €. A la sortie du confinement et jusqu’au jour de l’assemblée générale, le titre a cependant atteint un plus haut historique à 32,18 €.

Globalement les mises enregistrées en 2019 par la Française des Jeux s’élèvent à 17,2 milliards d’euros (en croissance de 9 % par rapport à 2018), grâce à l’actualité importante et à de nombreux événements. Le résultat net du groupe sur l’exercice 2019 ressort à 133 millions d’euros.

Ceci étant et pendant la période de confinement, la Française des Jeux a enregistré un impact négatif de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires correspondant à une baisse de - 60 % des mises sur cette période.

La société a pris les mesures dès le début de la crise, en mettant en œuvre un plan d'économies de plus de 80 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2020 (+10% des coûts fixes annuels), et confirme sa solidité financière avec une trésorerie mobilisable à court terme de plus de 800 millions d'euros à fin mai. A l'issue du confinement, l'activité reprend progressivement avec la réouverture de la quasi-totalité de ses points de vente, la reprise des compétitions sportives.

Ceci étant, le conseil d'administration arrêtant les comptes avait prévu de verser un dividende de 0,60 euros par action. Compte tenu des incertitudes engendrées par cette crise inédite, le conseil d'administration de la Française des Jeux a décidé d'en diminuer le montant de 30 % le portant à 0,45 euros par action.

L'assemblée générale mixte du 18 juin 2020 a adopté le versement du dividende de 0,45 euros par action, versement devant intervenir au plus tard le 30 juin 2020.

Actionnaire à hauteur de 2,626 % du capital de la Française des Jeux, la société IDSUD a perçu un dividende de 3 204 K€ en 2019 contre 3 414 K€ en 2018. Ce dividende constitue l'essentiel de nos produits financiers et est inclus en conséquence dans les résultats soumis au taux normal de l'impôt sur les sociétés. La valorisation de cette participation au 31 décembre 2019 est de 119 millions d'euros.

4°) ACTIVITES CHANGE (or et devises)

Le dollar américain est resté l'an dernier la première devise traitée sur le marché des changes, il a représenté près de 9 transactions sur 10 sur les devises.

L'euro, deuxième devise la plus échangée au monde, n'a représenté que 32,33 % de transactions sur le marché des changes.

Les devises des marchés émergents continuent leur ascension, représentant près du quart des échanges (24,8 %).

En dépit de la taille de l'économie chinoise, le yuan n'est, pour l'instant, que la huitième devise la plus échangée.

En continuité de la fin de l'année 2018, le prix de l'or a continué de progresser de près de 20 % en 2019, et suite à une chute importante des taux d'intérêt, le métal a dépassé les 1 500 dollars US l'once fin août 2019. Certains anticipent une nouvelle hausse en 2020. Dans le contexte économique et politique, l'or, qui ne propose aucun rendement fixe comme les produits financiers adossés aux taux d'intérêt, redevient un actif compétitif et une valeur refuge sur laquelle le particulier assure ses actifs en misant principalement sur une augmentation des cours.

Volumes des transactions :

en K€	2019	2018
Change manuel	17 207	17 748
Métaux précieux	5 850	3 194
Ensemble	23 057	20 942

Les produits de l'activité de change manuel et de l'activité des métaux précieux sont de 839 K€ à fin 2019 contre 720 K€ à fin 2018, en hausse de 16,4 %, pour une hausse du volume des transactions de 10 %.

Les guichets de change ont été également fermés dès l'annonce du confinement en France. Face à cette crise inédite, la Direction bénéficie des mêmes mesures que pour l'agence de voyages (demande de prêt, report d'échéances fiscales et sociales).

La reprise se fait très lentement du fait de la fermeture des frontières internationales limitant les déplacements à l'étranger pour les particuliers et professionnels.

5°) LES AUTRES PARTICIPATIONS MAJORITAIRES

a) IDEXIUM

La SARL IDEXIUM a toujours comme seul objectif la réalisation des actifs détenus par la société MAR, filiale d'IDEXIUM. Cette filiale est provisionnée à 100%.

b) IDGAMES France

La société IDGAMES France a été liquidée à la date du 14 mai 2019, sans incidence sur les résultats de la société mère.

6°) PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPEMENT

La société IDSUD confirme sa politique de développement dans les activités d'énergies nouvelles.

La société continue d'étudier la sortie de son portefeuille des sociétés détenues minoritairement qui seraient arrivées à maturité.

Investissements de l'année : néant

Désinvestissements de l'année :

La société Yazino Technologies Limited a été liquidée à la date du 11 juillet 2019, sans incidence sur les résultats de la société IDSUD.

Portefeuille au 31 décembre 2019 : La valeur nette à la clôture de l'exercice de ces TIAP est de 868 K€.

7°) INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements courants de la société se sont élevés à 376 K€.

Dans le cadre du plan de rénovation du patrimoine historique de Marseille, la société IDSUD a entrepris des travaux d'entretien et de valorisation de son immeuble pour un montant de 260 K€ (façade et toiture).

8°) LA TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est en annexe et fait apparaître une diminution de la trésorerie de 129 K€.

9°) RESULTATS

En K€	2019	2018	2017
Résultat exploitation	-2 239	-2 598	-2 254
Résultat financier	3 281	3 868	3 364
Résultat courant	1 042	1 270	1 110
Résultat exceptionnel	-12	-209	2
Résultat net	702	727	724
Dividende proposé à l'AG	0	180	180
Dividende par action en €	0	0,20	0,20

10°) AUTRES FAITS MARQUANTS

Notre société n'a pas connu d'autre fait marquant cette année.

Bilan social

A la fin de l'exercice 2019, l'effectif de la société IDSUD comptait seize collaborateurs, neuf femmes et sept hommes.

La société IDSUD n'emploie pas de personnes handicapées et n'est pas soumise à la contribution.

Les autres sociétés du groupe comptent :

pour le secteur Energies : 20 personnes ;

pour le secteur Voyages : 14 personnes.

L'organisation du temps de travail est établie en fonction des services avec une plage horaire maximum de 8h30 à 18h et une ouverture de 6 jours sur 7.

Dans le cadre d'un plan d'intéressement et de son plan d'épargne, la société IDSUD a pris en charge un montant de 21 K€ en 2019 contre 25 K€ en 2018.

La société a mis en place une politique de retraite complémentaire pour le personnel IDSUD.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire de la société sont heureux de remercier ici les collaborateurs pour les efforts accomplis et leur dévouement.

Responsabilité sociétale et environnementale

Dans une volonté d'allier compétitivité économique et responsabilité sociale, la Direction Générale de l'entreprise reste soucieuse de veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité de l'ensemble de son personnel.

Pour la réouverture de l'immeuble après le déconfinement, la Direction a distribué l'ensemble du personnel un kit sanitaire pour préserver la santé des salariés et a instauré les mesures barrières, pour les salariés et également la clientèle reçue.

Le titre et la Bourse

1) Echange de titres

	2019	2018
Nombre de titres échangés	121 351	83 608
% du capital	13,51 %	9,31 %
Volume des échanges	7,9 M€	5,7 M€
Nombre de séances boursières	255	255

2) Evolution du cours en 2019

	cours	jour
Plus haut	75,00 €	19 sept – 11 nov.
Plus bas	51,50 €	2 janvier
Dernier cours	63,00 €	31 décembre
Cours moyen	61,125 €	
Capitalisation	56 582 K€	31 décembre

3) Rachat d'actions

Au titre du contrat de liquidité confié par la société IDSUD à la société de bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2019 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

* 3 117 actions détenues ;

* 75 K€ en espèces.

Votre Directoire a fait usage de l'autorisation d'intervenir sur le titre dans le cadre de l'animation du marché, donnée par l'assemblée générale du 13 juin 2019.

Bilan des opérations réalisées sur ses propres titres		
au cours de l'année 2019	Achats	Ventes
Nombre de titres	13 094	13 044
Cours moyen de la transaction	64,54 €	65,53 €
Montant	864 K€	855 K€

Au 31 décembre 2019, la société était détentrice en totalité de 6 581 actions, soit 0,73 % du capital social, représentant au cours d'achat un montant de 310 K€.

Ces actions sont réparties de la façon suivante :

- 3 117 actions (0,35 % du capital social) dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont ;

- 3 464 actions (0,39 % du capital social) au rachat d'actions propres pour annulation ultérieure.

Votre Directoire vous demande de bien vouloir adopter le nouveau programme de rachat d'actions valable jusqu'à votre assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Ce programme a fait l'objet d'un communiqué reproduit intégralement dans notre présent rapport.

Cette autorisation permettra au Directoire de se porter acquéreur de titres à un cours ne pouvant excéder 100 €.

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233 – 13 du Code de Commerce et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

A fin 2019	+ de 5%	+ de 10%	+ de 15%	+ de 20%	+ de 25%	+ de 33 1/3%	+ de 50%	+ de 66 2/3%	+ de 90%	+ de 95%
Famille LUCIANI							X			
Franklin Finance SA	X									
Rappel à fin 2018										
Famille LUCIANI							X			
Franklin Finance SA	X									

Les statuts de la société accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions adopté par votre assemblée du 13 juin 2019 (troisième résolution), la société détient, à ce jour, 6 581 actions soit 0,73 % du capital à un cours moyen de 47,15 €.

Nous avons été informés en date du 20 février 2020, que la société Franklin Finance SA détient 135 000 titres IDSUD, soit 15,03 % du capital et 10,94 % des droits de vote. Aucun autre mouvement significatif n'a affecté l'actionnariat de notre société depuis.

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre dernier, un salarié de la société détenait 100 actions IDSUD. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ces salariés. De même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article L.225 – 102 du Code de Commerce.

Pour satisfaire à l'obligation résultant de la loi sur l'épargne salariale, nous avons à vous soumettre une nouvelle autorisation d'éventuelles augmentations du capital qui seraient réservées aux membres du personnel de la société ou du groupe dans le cadre de plans d'actionnariat salarié. Par nature cette autorisation comporterait la suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions émises. Nous vous précisons cependant qu'aucun projet n'est à cet égard actuellement envisagé.

Recherche et développement, brevet et licences

La société IDSUD effectue ses recherches et développements en partenariat avec ses filiales et participations et principalement dans la branche énergies, détentrice de plusieurs brevets.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 30 K€.

Délais de paiement

Conformément à l'article D.441-4, nous vous présentons les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

Fournisseurs : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nbre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du montant total des achats HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	26	54 685	3,65 %
1 à 30 jours		1 457	0,10 %
31 à 60 jours		20 605	1,37 %
61 à 90 jours		-	-
91 jours et plus		-	-
Total (1j et plus)	39	76 747	

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

Clients : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nbre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du CA HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	5	39 552	3,38 %
1 à 30 jours		7 380	0,63 %
31 à 60 jours		22 856	1,96 %
61 à 90 jours		7 380	0,63 %
91 jours et plus		7 577	0,65 %
Total (1j et plus)	12	84 745	

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

Événements post clôture et Perspectives 2020

Face à la situation tragique née de la pandémie de la COVID-19 et à la crise économique consécutive à cette épidémie globalisée, la société IDSUD ne sera pas épargnée. La société a ainsi dû placer, pendant la période de confinement, une partie de son personnel en activité partielle. Il s'agit en l'occurrence, et notamment, du personnel affecté aux activités change et voyages. Naturellement et préventivement, la société a fait appel aux mesures d'aides arrêtées et mises en place par le gouvernement.

A ce titre, la société IDSUD a obtenu 1 480 K€ de prêts garantis par l'Etat, et IDSUD Voyages 668 K€. Les reports de charges sociales pour les deux sociétés devraient être requalifiés en exonération des charges patronales URSSAF pour un montant de 102 K€ (de février à mai 2020).

Les secteurs change et voyages reprennent actuellement leur activité, mais de manière très réduite.

Une majorité importante du personnel reste encore en activité partielle.

Le redémarrage supposé du secteur tourisme ne pourrait intervenir qu'à compter du troisième trimestre 2020, si les autorisations de circulation délivrées par les États sont effectives au 1^{er} juillet 2020.

Dans le cas contraire et dans l'hypothèse où cette ouverture est retardée, la reprise de ce secteur pourrait intervenir uniquement en 2021.

L'activité internationale de la société IDSUD Energies France profite de la reprise en Asie et au Moyen Orient, la société enregistre une consolidation de ses commandes et donc de son activité, bien que celle-ci reste tributaire des conséquences des trois mois de blocage dans le calendrier prévisionnel de ses propres clients.

Les conditions de trésorerie particulièrement tendue et la volonté de maintenir les emplois, ont conduit le Directoire et le Conseil de Surveillance d'IDSUD à décider de ne pas distribuer de dividende cette année.

Ces éléments vous étant présentés, nous vous remercions et restons sensibles à la confiance que vous nous accordez. Nous vous soumettons pour approbation les résolutions après audit du conseil de surveillance et de nos commissaires aux comptes, à qui nous laissons le soin de vous apporter leur concours et un éclairage complémentaire sur le présent rapport d'activité.

LE DIRECTOIRE

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018	2017	2016	2015
Situation financière en fin d'année					
Capital social :	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre d'actions :	898 128	898 128	898 128	898 128	950 400
Résultat global des opérations					
Produits des activités courantes (*) :	4 567	5 012	4 398	7 260	4 696
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	1 255	1 363	1 325	2 195	871
Impôt sur les sociétés :	328	335	388	827	0
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	702	727	724	2 466	595
Montant des bénéfices distribués :	0	180	180	539	0
Résultat des opérations réduit à une seule action <i>(en euros)</i>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	1,03	1,14	1,04	1,52	0,92
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	0,78	0,81	0,81	2,75	0,63
Dividende versé à chaque action :	0	0,20	0,20	0,60	0
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre :	16	16	14	14	14
Montant de la masse salariale :	800	917	788	758	803
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...) :	486	558	486	521	480

(*) : les produits des activités courantes correspondent au chiffre d'affaires HT auquel il est ajouté les autres produits d'exploitation, les produits financiers et auquel il est déduit les reprises de provision à caractère financier.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Fait à Marseille, le 25 mai 2020.

Jérémie Luciani
Président du Directoire

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à l'article 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance vous présente le rapport établi sur le gouvernement d'entreprise et sur les observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

A - ORGANISATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1) Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de votre société est composé de quatre membres, une femme et trois hommes. La durée du mandat des membres du conseil est de 6 ans.

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Marie-Thérèse LUCIANI Présidente du conseil	1998	2024
Bernard DIGOIT Membre du conseil	2017	2023
Laurent DUPUCH Membre du conseil	2019	2025
Philippe KLEIN Membre du conseil	2012	2024

2) Liste des mandats

Au 27 mars 2020, la liste des membres du conseil de surveillance de votre société ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

Prénom, Nom,	Mandats
Marie-Thérèse LUCIANI	❖ Présidente du conseil d'IDSUD
Bernard DIGOIT	❖ Membre du conseil d'IDSUD
Laurent DUPUCH	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Président du Directoire d'Ukrsibbank, filiale de BNP Paribas en Ukraine
Philippe KLEIN	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Gérant de la SARL Codexpro, de droit marocain

3) Rémunération du Conseil de Surveillance

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil versé en 2019 au titre de l'année 2018 est fixé à 80 000 €, conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2017.

Le mode d'attribution des jetons de présence est fonction de l'assiduité et de l'implication de chacun.

Pour l'année 2019, la répartition des jetons de présence est la suivante :

- Madame Marie-Thérèse LUCIANI :	40 000 €
- Monsieur Laurent DEYDIER :	8 000 €
- Monsieur Bernard DIGOIT :	14 000 €
- Monsieur Philippe KLEIN :	18 000 €

Lors du vote des résolutions, l'assemblée générale du 13 juin 2019 a ratifié le mandat de Monsieur Laurent Dupuch en qualité de membre du Conseil pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Pour l'année 2019, le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois, le taux de participation est de 96 %.

B - ORGANISATION DU DIRECTOIRE

1) Composition

Le Directoire est composé de trois membres. Les membres du Directoire sont nommés pour six ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023 :

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Jérémy LUCIANI Président du directoire	2003	2024
Christine NIVIERE Membre du directoire	2012	2024
Stéphane PIERI Membre du directoire	2016	2024

2) Liste des mandats

Prénom, Nom,	Mandats
Jérémy LUCIANI	❖ Président du Directoire d'IDSUD ❖ Directeur administratif et financier d'IDSUD ❖ Président de la SAS IDSUD Voyages ❖ Gérant de la SARL IDEXIUM ❖ Président de la SAS IDSUD Energies ❖ Directeur Général de IDSUD Energy Asia Pacific LTD ❖ Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD
Christine NIVIERE	❖ Membre du Directoire d'IDSUD ❖ Directrice Commerciale d'IDSUD ❖ Directrice Générale de la SAS IDSUD Voyages
Stéphane PIERI	❖ Membre du Directoire d'IDSUD ❖ Directeur Général de la SAS IDSUD Energies ❖ Directeur Général de IDSUD

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

	Energy Asia Pacific LTD
❖	Directeur Général de IDSUD
	Energy Singapore PTE.LTD
❖	Gérant de la SARL IDSUD
	Energies Afrique
❖	Président de la SAS KEHUA
	France
❖	Gérant de SPV
❖	Président de la SAS SBP 1804
❖	Directeur Général de IDSUD
	Energy Middle East

3) Rémunération et avantages en nature

Au titre des fonctions de membres du Directoire, aucune rémunération n'est versée.

En revanche, pendant la durée de leur fonction de membres du Directoire, Madame Christine NIVIERE et Monsieur Jérémie LUCIANI restent salariés de la société, leur contrat de travail existant préalablement à leur nomination.

Nous vous informons que les montants bruts versés par la société pour l'année 2019 s'élèvent à 124 K€ pour Monsieur Jérémie LUCIANI, Président du Directoire et à 90 K€ pour Madame Christine NIVIERE (y compris avantages en nature). Monsieur Stéphane PIERI n'a perçu aucune rémunération.

Monsieur Jérémie LUCIANI a perçu en qualité de Président de la SAS IDSUD Energies la somme de 136 K€ pour l'année 2019, Monsieur Stéphane PIERI, en qualité de Directeur général d'IDSUD Energies la somme de 224 K€.

4) Engagements financiers en matière de retraite

Le Directoire bénéficie d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies.

5) Représentant permanent néant

C – CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES : néant

D - DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2, ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :

néant

E – DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE

L'assemblée générale du 13 juin 2019 a donné une délégation de pouvoirs au Directoire pour intervenir sur le titre dans le cadre de l'animation du marché et de rachat d'actions propres pour annulation.

Bilan des opérations réalisées sur ses propres titres		
au cours de l'année 2019	Achats	Ventes
Nombre de titres	13 394	13 044
Cours moyen de la transaction	64,54 €	65,53 €
Montant	864 K€	855 K€

Le Conseil de Surveillance vous propose de renouveler cette autorisation lors des votes des résolutions.

F – OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Annuelle Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes du dit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, et le rapport de gestion dans les cinq mois de la clôture de l'exercice, conformément à la loi du 23 mars 2020, dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et, que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Communiqué émis en vue de la proposition de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres soumis à l'assemblée générale annuelle mixte du 22 juillet 2020

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération : programme de rachat d'actions

Emetteur : IDSUD cotée en continu sur Euronext Growth
mnémonique : ALIDS
code ISIN : FR0000062184
Société éligible au PEA-PME

Programme de rachat :

. titres concernés : actions ordinaires
. % de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée générale : 10 % du capital. Compte-tenu de l'auto détention, la société ne peut racheter plus de 9,27 % du capital social.

. prix d'achat unitaire maximum : 100 €
. montant maximum : 8 323 K€

Objectifs par ordre de priorité :

. animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
. conservation d'actions et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
. attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
. annulation des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

Durée du programme : 18 mois, soit le 22 janvier 2022

IDSUD est un prestataire de service de proximité avec comme activité principale le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés. La société est cotée en continu sur le marché Euronext Growth.

1 – répartition par objectifs

Au 31 décembre 2019, la société détient 6 581 actions, soit 0,73 % du capital social, représentant au cours d'achat un montant de 310 K€.

Ces actions sont réparties de la façon suivante :

- 3 117 actions (0,34 % du capital social) dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont ;
- 3 464 actions (0,39 % du capital social) au rachat d'actions propres pour annulation ultérieure.

2 - objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société est autorisée à procéder à des achats en bourse de ses propres actions en vue, par ordre de priorité :

- . d'assurer l'animation du marché de l'action IDSUD dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- . de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

. de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;

. de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;

. de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

3 - modalités

a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée du 22 juillet 2020 permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions. Le nombre total d'actions s'élevant à 898 128 actions, le programme porterait sur un maximum de 89 813 actions. Sur la base du prix maximal autorisé, 100 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique de 8,9 M€.

Compte tenu de l'auto détention, la société ne peut racheter à ce jour plus de 83 232 actions soit 9,27 % du capital social, représentant un montant maximum de 8 323 K€. La société s'engage à rester en permanence en dessous du seuil légal de détention de 10% du capital social.

Les titres pourront être rachetés en tout ou partie par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par les transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

b) fourchette d'intervention

Prix maximum de rachat : 100 €.

c) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2021. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 22 janvier 2022.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la SA IDSUD,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDSUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du 25 mai 2020 et examinés par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation, dont le montant net figurant dans les comptes au 31 décembre 2019 s'établit à 9 363 k€, sont évalués selon les modalités décrites dans la partie « règles et méthodes comptables » de l'annexe, au niveau du paragraphe relatif au Portefeuille Titres.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes retenues, ainsi que le caractère raisonnable des

données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la direction.

Nous rappelons que, lorsque ces estimations se basent sur des prévisions, présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions utilisées et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion, le Conseil de Surveillance d'IDSUD a estimé que ces documents ne donnaient lieu à aucune observation particulière.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la

circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 30 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA
Stéphane BLANCARD
Mandataire social

B2A
Marc-Olivier BERTOT

Jesahël GOBIN
Responsable Technique

**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société IDSUD,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice
écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention afférente à la mise en place d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation

Membres concernés :

Monsieur Jérémie Luciani, Président du Directoire, et
Madame Christine Nivière, Membre du Directoire

Nature et objet :

Cette convention, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 21 Juin 2004, porte sur la conclusion d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Un versement de 28 000 € a été effectué au titre de 2019.

Fait à Marseille, le 30 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA
Stéphane BLANCARD
Mandataire social

B2A
Marc-Olivier BERTOT

Jesahël GOBIN
Responsable Technique

RESOLUTIONS

Résolutions relevant des assemblées générales ordinaires

Première résolution *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, lectures faites du rapport du Directoire, du rapport général, et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice social 2019, des observations du Conseil de Surveillance, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2019 traduisant ces opérations qui font apparaître un résultat net après impôts bénéficiaire de 701 948,36 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société pour ledit exercice.

Deuxième résolution *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Directoire, constatant que le montant à affecter au 31 décembre 2019 s'élève à + 4 517 662,39 € soit :

• Report à nouveau	+ 3 815 714,03
• Résultat de l'exercice 2019	+ 701 948,36
	-----,
total du montant à affecter	+ 4 517 662,39

décide de l'affecter comme suit :

• au report à nouveau	+ 4 517 662,39
	-----,
ensemble	+ 4 517 662,39

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2016	2017	2018
Nombres d'actions	898 128	898 128	898 128
Dividendes par action (€) (*)	0,60	0,20	0,20
Revenu global (€)	0,60	0,20	0,20

(*) soumis à abattement de 40 %

Troisième résolution *Autorisation donnée au directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

* autorise le Directoire dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à se porter

acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société, dans une proportion maximale de 10% du capital, représentant un investissement théorique maximum de 8,9 M€, en vue, par ordre de priorité :

- . d'assurer l'animation du marché de l'action IDSUD dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- . de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;
- . de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

* décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 100 €.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution *Examen des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RESOLUTIONS

Résolutions relevant des assemblées générales extraordinaires

Cinquième résolution *Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, dans la limite d'un plafond maximum de cinq mille (5.000) euros de nominal, conformément aux dispositions législatives en vigueur, délègue au Directoire sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Directoire.

Le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions constituant le capital social de l'Entreprise, le montant de l'actif net comptable réévalué, net de fiscalité latente, d'après le bilan du dernier exercice clos.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles;
- constater la réalisation des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation des augmentations de capital.

Cette autorisation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Sixième résolution *Pouvoirs en vue des formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres.

COMPTES SOCIAUX 2019

I - Bilans comparés au 31 décembre	p 21
II - Comptes de Résultat comparés au 31 décembre	p 22
III - Règles et Méthodes comptables, Faits significatifs de l'exercice, Evènements postérieurs à la clôture	p 23
IV - Notes annexes aux comptes sociaux :	p 26
4.1 Projet d'affectation du résultat	p 26
4.2 Mouvements de l'actif immobilisé	p 26
4.3 Portefeuilles titres	p 28
4.4 Capitaux propres, réserves	p 30
4.5 Provisions	p 31
4.6 Engagements de crédit-bail	p 31
4.7 Echéanciers	p 32
4.8 Charges à payer et produits à recevoir	p 33
4.9 Charges et produits constatés d'avance	p 33
4.10 Produits des activités courantes	p 33
4.11 Ventilation de l'impôt	p 33
4.12 Tableau des Flux de Trésorerie	p 34
4.13 Engagements financiers	p 35
4.14 Honoraires des commissaires aux comptes	p 36
4.15 Personnel et organes sociaux	p 36
4.16 Variation des impôts différés ou latents	p 36
4.17 Tableau des filiales et participations	p 37

COMPTES SOCIAUX 2019

I BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF	notes	2019		2018	
		valeurs brutes	amort & prov	valeurs nettes	valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4.2.1	222	35	186	188
Immobilisations corporelles	4.2.2	4 741	3 191	1 550	1 421
Immobilisations financières	4.2.3/4.3	11 788	1 392	10 397	10 413
Sous total Actif Immobilisé		16 751	4 618	12 133	12 022
Clients	4.7.1	258		258	293
Autres créances	4.7.1	8 917	2 360	6 557	5 030
Valeurs mobilières de placement	4.3	203	7	196	148
Banques		123		123	162
Caisses		676		676	774
Charges constatées d'avances	4.7.1/4.9	60		60	28
Sous total Actif Circulant		10 237	2 367	7 870	6 435
TOTAL ACTIF		26 988	6 985	20 003	18 457
PASSIF					
Capital	4.4			10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	4.4			119	119
Réserves	4.4			1 000	1 000
Report à nouveau	4.4			3 816	3 267
Résultat de l'exercice	4.1/4.4			702	727
Provisions réglementées	4.4/4.5			109	109
Sous total Capitaux propres				15 746	15 222
Provisions pour risques et charges	4.5			8	210
Emprunts auprès des établissements de crédit	4.7.1			1 524	759
Dettes envers les établissements de crédit	4.7.1			579	556
Dettes financières diverses	4.7.1			1 059	702
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.7.1			506	476
Autres passifs	4.7.1			474	421
- <i>personnel et organismes sociaux</i>				275	299
- <i>État</i>				199	122
Dettes sur immobilisations				5	0
Autres dettes	4.7.1			102	111
Comptes de régularisation	4.7.1			0	0
Sous total Hors Capitaux propres				4 257	3 235
TOTAL PASSIF				20 003	18 457

COMPTES SOCIAUX 2019

II COMPTES DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE

	notes	2019	2018
+ Produits d'exploitation	4.10	1 252	1 065
Chiffres d'affaires		1 166	981
<i>Change touristique</i>	605	597	
<i>Métaux précieux</i>	234	124	
<i>Autres produits</i>	327	260	
Reprises de provisions d'exploitation & Transfert de charges		12	7
Autres produits divers d'exploitation		74	77
- Charges d'exploitation		-3 491	-3 663
Autres achats et charges externes		-1 502	-1 550
Impôts, taxes, et versements assimilés		-299	-294
Charges du personnel		-1 367	-1 490
<i>salaires et traitements</i>	-881	-948	
<i>charges sociales</i>	-486	-542	
Dotations aux amortissements		-241	-247
Dotations aux provisions	4.5	0	-1
Autres charges		-82	-81
<i>Résultat d'exploitation</i>		-2 239	-2 598
+ Produits financiers	4.10	3 363	4 153
Produits de l'activité de portefeuille et des participations		3 208	3 418
Intérêts sur portefeuille titres		78	61
Produits de cessions de titres et de valeurs mobilières		40	466
Autres produits financiers		0	9
Reprise de provisions	4.5	37	199
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>	12	0	
<i>dont titres de placement</i>	25	196	
<i>dont activités change et métaux précieux</i>	0	3	
- Charges financières		-82	-284
Intérêts et charges assimilées		-52	-18
Charges de cessions de titres et de valeurs mobilières		-19	-213
Autres charges financières		-1	-1
Dotations aux amortissements et provisions	4.5	-10	-52
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>	-7	0	
<i>dont titres de placement</i>	0	-52	
<i>dont activités change et métaux précieux</i>	0	0	
<i>dont risques financiers divers</i>	-3	0	
<i>Résultat financier</i>		3 281	3 869
RÉSULTAT COURANT avant impôts		1 042	1 271
+ Produits exceptionnels		1 967	8
- Charges exceptionnelles		-1 979	-217
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-12	-209
- Impôt sur les bénéfices	4.11	-328	-335
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		702	727

**III REGLES ET METHODES COMPTABLES – FAITS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE -
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

• Les comptes de la société sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, en particulier de l’Autorité des Normes Comptables (ANC). Ils ont été établis conformément aux principes de base suivants :

- prudence,
- continuité de l’exploitation,
- permanence des modes d’évaluation d’un exercice sur l’autre (méthode des coûts historiques),
- indépendance des exercices.

• Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat.
Les comptes annuels sont présentés en milliers d’euros.

Fiche d’Identité

IDSUD SA

siège social : 36, rue de Penthièvre, 75008 Paris
établissement principal : 3, place du Général de Gaulle – 13001 Marseille

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 10 000 000 euros

La société IDSUD est une société anonyme à objet financier : ses activités principales sont le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

1) Valeurs Brutes

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d’entrée dans le patrimoine de l’entreprise (prix d’achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l’exclusion de tous frais d’acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n’ont fait l’objet d’aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son établissement principal ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 171 085 € (1 122 250 F) en 1979.

La durée d’utilisation du fonds commercial n’est pas limitée dans le temps. En l’absence d’indice de perte de valeur, ce fonds n’est pas déprécié.

2) Amortissements

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les amortissements dérogatoires concernent essentiellement l’immeuble d’exploitation de la société à Marseille.

Les principales durées d’utilisation retenues, afin de rendre homogène l’évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 à 3 ans
+ locaux d’exploitation	20 à 50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
+ véhicules	4 à 5 ans
+ matériel de bureau & informatique (dégressif possible)	3 à 10 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Comptabilisés en compte de trésorerie, les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés en compte de résultat.

La méthode de comptabilisation retenue s’appuie sur l’article 256-IV du CGI : le chiffre d’affaires afférent aux opérations sur les devises est constitué par le montant des profits et autres rémunérations. Cette méthode est appliquée de façon permanente par la société IDSUD.

données en K€	2019	2018
Flux de ventes de devises	14 248	14 661
Flux d’achats de devises	13 564	14 041

Les avoirs (globalement 542 K€) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2019. Les différences entre les montants résultant de l’évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les monnaies métalliques, propriété de l’établissement ont été enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2019.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ont été enregistrés en euros au cours du jour des opérations correspondantes.

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 4.7.1.

Sur les comptes clients aucune provision pour dépréciation n’a été comptabilisée ; une provision pour dépréciation au titre des avances en compte courant consenties dans le cadre de l’activité capital développement et des participations est comptabilisée pour un montant de 2 361 K€.

Portefeuilles titres : titres de placement, de participation, d'activité de portefeuille et d'actions propres

1) Les titres de participation

Les titres de participation apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage, qui traduit la valeur des avantages économiques futurs attendus, est déterminée selon les différentes méthodes (flux futurs attendus, méthode analogique, méthode patrimoniale ou mixte...), la sélection des méthodes tenant compte des caractéristiques de l'entité à évaluer. Le solde des reprises de provisions net des dotations a été constaté au titre de 2019 pour un montant de 1 200 K€, en parallèle de la sortie des titres.

2) Les titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont ceux où la société a investi une partie de ses actifs pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Ils sont constitués de titres cotés et non cotés, et apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). La valeur estimative tient compte de l'évolution générale de l'entreprise et de ses perspectives d'avenir, ainsi que de l'évolution du cours de bourse. A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence. Le solde des reprises de provisions net des dotations a été constaté au titre de 2019 pour un montant de 554 K€, en parallèle de la sortie des titres.

Les intérêts courus de ces titres sont comptabilisés à la clôture de l'exercice.

3) Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont ceux que l'établissement achète ou vend sur le marché avec l'intention de réaliser une plus-value ou de rentabiliser son placement à brève échéance. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre le prix d'acquisition et la moyenne des 30 derniers cours de bourse, font l'objet d'une provision. Le solde des reprises de provisions net des dotations a été constaté au titre de 2019 pour un montant de 18 K€.

Les intérêts courus des titres de placement à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

4) Les actions propres

Actions propres :	Valeur brute	Provisions
immobilisées	107 K€	-
en trésorerie	203 K€	7 K€

Disponibilités

Dans les disponibilités, figurent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change représentant un montant global de 542 K€ au 31 décembre 2019 contre 628 K€ au 31 décembre 2018.

Aucune provision de dépréciation sur caisses de change et métaux précieux a été comptabilisée au titre de 2019.

Produits des activités courantes

Compte tenu de l'importance des activités à caractère financier de la société, il est retenu la notion de produits des activités courantes pour une meilleure information financière (§ note 4.10).

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel de - 12 K€ correspond des charges exceptionnelles sur des opérations de gestion.

Par ailleurs, des flux ont été comptabilisés suite à la sortie des titres Idgames France et Yazino pour un montant de 1 755 K€ intégralement provisionnés antérieurement. Des reprises de provisions exceptionnelles d'égal montant ont été comptabilisées en regard.

Avantages du Personnel

Les régimes à cotisations définies sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne « charges du personnel – charges sociales ».

1) Engagements financiers en matière de congés payés

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2019, estimé globalement à 141 491 € (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne « autres passifs - personnels et organismes sociaux ».

2) Engagements financiers en matière de retraites

Les indemnités de fin de carrière et le départ en retraite du personnel sont couverts par un contrat d'assurance depuis 2017.

En outre les cadres supérieurs bénéficient d'un contrat de retraite à prestations définies répondant aux conditions de l'article 39 du C.G.I., il a été versé à ce titre le montant de 28 000 €.

Consolidation

En application des articles L 233-17 et R 233-16 du code de commerce (exemption se rapportant aux groupes de « petite taille »), la société IDSUD est exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés.

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la société IDSUD a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le groupe fiscal est composé des sociétés suivantes : IDSUD SA (société mère), SAS IDGAMES France, SAS IDSUD Voyages.

Chaque société est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, qui est payé par la société mère pour toutes les sociétés du groupe. Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, les économies d'impôts liées aux déficits éventuels des sociétés intégrées sont conservées par la société mère.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En novembre 2019, La Française Des Jeux a été introduite en bourse qui fut un succès.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG (article 832-2) sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur certains domaines d'activité depuis le 1^{er} janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Informations par activité :

ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES :

Bien que non impactée à ce jour dans ses opérations en cours, la société IDSUD Énergies France a décidé et entrepris, de façon préventive, de consolider sa position et son développement, en sollicitant et bénéficiant de prêts garantis par l'État ainsi qu'un prêt Atout BPI France, pour un montant global de 1 540 K€.

S'ajoutent à ces mesures protectrices, l'obtention et le bénéfice de BPI France d'un financement complémentaire BPI France, inhérent au statut JEI (prêt innovation PIEFEL), pour un montant de 2 500 K€, ainsi que d'une ligne de garantie et de contre-garantie dite « assurance export » d'un montant de 1,7 M€ représentative de 5 % des marchés en cours de réalisation.

ACTIVITES VOYAGES :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné :
+ l'arrêt du transport aérien (fermeture de l'espace Schengen et suspension de tous vols internationaux) ;
+ l'arrêt des transports ferroviaire ;
+ la fermeture de l'hôtellerie et de toutes locations immobilières

affaires et de vacances ;
+ un confinement généralisé ;
+ un contrôle et une limitation stricts des déplacements professionnels autorisés.

L'activité voyages a été, est et sera fortement impactée. La société IDSUD Voyages a naturellement, et sans délai, réagi en prenant les mesures adéquates pour minimiser l'impact financier de cette crise, notamment en :

+ fermant les locaux pendant la phase de confinement ;
+ plaçant son personnel en chômage partiel ;
+ mettant en place des aides de l'état (prêts) ;
+ demandant le report des échéances de cotisations sociales.

Le déconfinement n'a pas permis un redémarrage à 100% de nos équipes, maintenues pour partie en activité partielle dans la mesure où la visibilité d'une reprise est encore lointaine, même si celle-ci est souhaitée pour le troisième trimestre 2020.

LA FRANÇAISE DES JEUX :

À l'annonce du gouvernement de l'état d'urgence sanitaire, le titre a perdu -18,4 % à 18,52 €. Entre la sortie du confinement et jusqu'au jour de l'assemblée générale de la Française Des Jeux, le cours du titre a cependant atteint un plus haut à 32,18 €.

En raison de l'épidémie de la COVID-19, la Française Des Jeux a cependant été contrainte de prendre des mesures de protection, en mettant notamment en œuvre un plan d'économies (+ de 80 millions d'euros), pour enrayer une perte de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires sur la période du confinement, et en proposant une diminution de 30 % du dividende lors de la prochaine assemblée portant le montant unitaire de 0,60 euros à 0,45 euros.

L'assemblée générale mixte du 18 juin 2020 a adopté le versement du dividende de 0,45 euros par action, versement devant intervenir au plus tard le 30 juin 2020.

Pour la société IDSUD, cela se traduira par un dividende en 2020 de 2 257 K€ (contre 3 204 K€ encaissé en 2019).

ACTIVITES CHANGE :

Les guichets de change ont été également fermés dès l'annonce du confinement en France. Face à cette crise inédite, la Direction bénéficie des mêmes mesures que pour l'agence de voyages (demande de prêt, report d'échéances fiscales et sociales).

La reprise se fait très lentement du fait de la fermeture des frontières internationales limitant les déplacements à l'étranger pour les particuliers et professionnels.

À la date d'arrêt des comptes, eu égard à la situation extrêmement évolutive de cette crise sanitaire, il est difficile d'estimer ses impacts financiers sur le patrimoine, la situation financière et le résultat d'IDSUD. Compte tenu des mesures prises, il est en revanche acquis que la poursuite d'exploitation de l'entreprise ne saurait être remise en cause.

COMPTES SOCIAUX 2019

IV - Notes annexes

Note 4.1 : Projet d'affectation du résultat

	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	Total
Dotation	-	-	702		702
Prélèvement	-	-	0	-	0
Ensemble	-	-	702	0	702

Note 4.2 : Mouvements de l'actif immobilisé

4.2.1 Immobilisations incorporelles

Etat des immobilisations	31.12.2018	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2019
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Fonds commerciaux</i>	171			171
<i>Concession d'emplacement</i>	22			22
<i>Logiciels informatiques</i>	29			29
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	0			0
Total	222	0	0	222

Etat des amortissements	au 31.12.2018	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2019
	valeur début	dotation	reprise	valeur fin
<i>Fonds commerciaux</i>				0
<i>Concession d'emplacement</i>	7	0		7
<i>Logiciels informatiques</i>	27	1		28
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	0			0
Total	34	1	0	35

COMPTES SOCIAUX 2019

4.2.2 Immobilisations corporelles

Etat des immobilisations	au 31.12.2018	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2019
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 589	260	415	3 434
Terrains	84			84
Construction	870		41	829
Aménagements des constructions	2 635	260	374	2 521
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 204	101	13	1 292
Agencements et installations générales	254	15		269
Matériel de transport	74	77		151
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	876	9	13	872
<i>Immobilisations en cours</i>	2	16	2	16
Total	4 795	377	430	4 742

Etat des amortissements	au 31.12.2018	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2019
	valeur début	dot amort	diminutions amort	valeur fin
<i>Immeubles d'exploitation</i>	2 506	129	410	2 225
Terrains	20			20
Construction	746	18	37	727
Aménagements des constructions	1 740	111	373	1 478
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	868	111	13	966
Agencements et installations générales	90	26		116
Matériel de transport	55	29		84
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	723	56	13	766
<i>Immobilisations en cours</i>				
Total	3 374	240	423	3 191

COMPTES SOCIAUX 2019

4.2.3 Immobilisations financières

	valeur brute au 01.01.19	acquisitions ou augmentations	cessions ou diminutions	valeur brute au 31.12.19
Filiales	9 788		1 200	8 588
<i>sous total filiales</i>	9 788	0	1 200	8 588
La Française des Jeux	1 003			1 003
<i>sous total participations</i>	1 003	0	0	1 003
Activités de portefeuilles	2 575		555	2 020
Actions propres	107			107
Autres immobilisations financières	75		5	70
Ensemble	13 548	0	1 760	11 788

Note 4.3 : Portefeuilles titres au 31 décembre 2019

4.3.1 Valorisation comptable des titres de l'actif financier

	valeur d'acquisition	+ ou - values latentes	valeur du marché	- values provisionnées	valeur comptable
<i>Idsud Voyages</i>	760				760
<i>Idexium</i>	226	0		-226	0
<i>Idsud Energies</i>	7 600				7 600
<i>Fès Développement</i>	2	0		-2	0
Filiales	8 588	0		-229	8 360
<i>La Française des Jeux</i>	1 003	118 495	119 498	0	1 003
Autres participations	1 003	118 495	119 498	0	1 003
<i>sous total Titres de participation</i>	9 591	118 495	119 498	-229	9 363
<i>Obligations convertibles</i>	0	0	0	0	0
<i>Actions</i>	1 930	-1 062	868	-1 062	868
<i>OPCVM</i>	90	-90	0	-90	0
Activités de portefeuilles	2 020	-1 152	868	-1 152	868
Actions propres	107	111	218		107
Autres immobilisations financières	70	-10	60	-10	60
Ensemble	11 788	117 444	120 644	-1 391	10 397

COMPTES SOCIAUX 2019

4.3.2 Ventilation des titres de placement

	valeur d'acquisition	intérêts courus	+ ou - valeurs latentes	valeur du marché	- valeurs provisionnées	valeur comptable
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	203	0	-7	196	-7	196
<i>actions</i>	0		0	0	0	0
<i>opcvm</i>	0		0	0	0	0
<i>actions propres liquidités</i>	203		-7	196	-7	196
Ensemble	203	0	-7	196	-7	196

4.3.3 Titres cotés et non cotés

en valeurs brutes	Cotés	Non cotés	TOTAL
<i>Titres immobilisés</i>			
IDSUD Voyages		760	760
IDEXIUM		226	226
IDSUD Energies		7 600	7 600
Fès développement		2	2
La Française des Jeux	1 003		1 003
Activités de portefeuilles	90	1 930	2 020
Actions propres	107		107
Autres immobilisations financières		70	70
<i>Titres de placement</i>			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	203	0	203
Ensemble	1 403	10 588	11 991

4.3.4 Valeur estimative des TIAP (activités de portefeuille)

	début d'exercice			fin d'exercice		
	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative
<i>Evaluation des titres cotés en bourse</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
<i>Evaluation des titres non cotés</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe	483	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 702	868	868	1 930	868	868
OPCVM	90	0	0	90	0	0
Total	2 275	868	868	2 020	868	868

COMPTES SOCIAUX 2019

Note 4.4 : Capitaux propres et réserves

a) Capital social au 31.12.2019

Montant : 10 000 K€
 Nombre d'actions ordinaires : 898 128

Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Nombres d'actions à droit de vote double : 378 605

b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

c) Le capital est entièrement libéré

d) Actions de la société détenues par elle-même directement et indirectement :

Actions détenues au 31 décembre 2019: 6 581
 Actions achetées pendant l'exercice : 13 394
 Actions vendues pendant l'exercice : 13 044
 Actions annulées pendant l'exercice : néant

e) capitaux propres

	montants début d'exercice	diminutions	augmentations	montants fin d'exercice
Capital	10 000			10 000
Réserves	1 119			1 119
Report à nouveau	3 268		548	3 816
Résultat de l'exercice	727	-727	702	702
Dividendes	0			0
<i>sous total</i>	<i>15 114</i>	<i>-727</i>	<i>1 250</i>	<i>15 637</i>
provisions réglementées	109			109
Total Capitaux propres	15 223	-727	1 250	15 746

COMPTES SOCIAUX 2019

Note 4.5 : Provisions

	montants début d'exercice	augmentations	diminutions utilisées	diminutions non utilisées	montants fin d'exercice
pour amortissements dérogatoires	109				109
sous total 1	109	0	0	0	109
pour impôts	0				0
pour litiges et autres risques	200		200		0
pour charges exceptionnelles	0				0
pour retraites	0				0
pour autres	10		2		8
sous total 2	210	0	202	0	8
pour participations	1 429		1 200		229
pour TIAP	1 707		555		1 152
pour autres immo financières	0	11			11
sous total 3	3 136	11	1 755	0	1 392
pour clients	0				0
pour autres actifs circulants	2 369	3	12		2 360
pour disponibilités et vmp	25			18	7
sous total 4	2 394	3	12	18	2 367
Total	5 849	14	1 969	18	3 876

Note 4.6 : Engagements de Crédit-Bail

	crédit-bail	
Prix de revient des biens		322
Redevances payées		
	de l'exercice	56
	cumulées	63
Redevances restant à payer		
	jusqu'à 1 an	56
	+ 1 an à 5 ans	92
	+ 5ans	0
	total à payer	148

Les redevances de crédit-bail sont relatives à des contrats portant principalement sur des véhicules.

COMPTES SOCIAUX 2019

Note 4.7 : Echéanciers

4.7.1 créances, dettes et engagements (en valeurs brutes)

ACTIF	à 1 an au plus	à plus d'un an	Total
autres immobilisations financières	177		177
clients	258		258
personnel et organismes sociaux	8		8
état	64		64
groupe et associés	0	8 840	8 840
débiteurs divers	3		3
produits à recevoir	0		0
charges constatées d'avance	60		60
avances et acomptes versés sur commandes	0		0
Ensemble	570	8 840	9 410

PASSIF	à 1 an au plus	à plus d'un an et cinq ans au plus	à plus de cinq ans	Total
emprunts auprès des établissements de crédit	456	1004	64	1524
dettes envers les établissements de crédit	579			579
dettes financières				0
personnel et organismes sociaux	275			275
état	199			199
fournisseurs	506			506
groupes et associés	1059			1059
dettes sur immobilisations	5			5
autres passifs	102			102
Ensemble	3 181	1 004	64	4 249

emprunts souscrits en cours d'exercice : 1 496 K€ ;

remboursés en cours d'exercice : 731 K€.

4.7.2 Intérêts courus ou échus au 31 décembre 2019

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur activités de portefeuilles		
sur créances ou dettes s/ établissements de crédit		7
sur créances ou dettes s/ la clientèle		0
sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Ensemble	0	7

COMPTES SOCIAUX 2019

Note 4.8 : Charges à payer et Produits à recevoir

	charges à payer	produits à recevoir
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377	
Dettes fiscales et sociales	235	
Autres dettes	113	
Valeurs mobilières de placement		
Créances clients		173
Ensemble	732	173

Notes 4.9 : Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

	2019
charges constatées d'avance	60
produits constatés d'avance	0

Note 4.10 : Produits des activités courantes

	2019	2018
+ Produits d'exploitation	1 253	1 065
+ Produits financiers	3 363	4 153
- reprise de provisions d'exploitation et transfert de charges	-12	-7
- reprise de provisions titres immobilisés et de placement	-37	-199
- cessions sur activités tiap	0	0
Produits des activités courantes	4 567	5 012

Décomposition des produits d'activités courantes

	2019	2018
+ Chiffre d'affaires HT	1 167	981
+ Autres Produits d'exploitation hors reprise provisions	74	77
+ Produits financiers de l'activité de portefeuille et de participations	3 208	3 418
+ Intérêts sur portefeuilles titres	78	61
+ Autres produits financiers	0	9
+ Produits s/cession de VMP	40	466
Produits des activités courantes	4 567	5 012

Note 4.11 : Ventilation de l'impôt

	résultat avant impôt	impôt	résultat net
Résultat Courant	1 042	-332	710
Résultat Exceptionnel	-12	4	-8
Total	1 030	-328	702

Note 4.12 : Tableau des Flux de Trésorerie

	2019	2018
I - Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net	702	727
élimination des amortissements	241	247
élimination des provisions	-1 973	54
élimination des plus ou moins values de cession	1 761	17
autres régularisations	0	0
	-----	-----
Capacité d'autofinancement	731	1 045
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 437	1 552
	-----	-----
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-706	2 597
II - Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
acquisitions d'immobilisations	-374	-35
acquisitions d'autres immobilisations financières	0	-4 400
cessions d'immobilisations corporelles	0	0
cessions d'immobilisations financières	6	6
	-----	-----
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-368	-4 429
III - Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
dividende versé aux actionnaires	-178	-178
émission / remboursement d'emprunt et autres dettes financières	765	-759
variation des autres dettes financières	358	681
	-----	-----
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	945	-256
	-----	-----
Ensemble des Flux de Trésorerie (I + II + III)	-129	-2 088
IV - Variation de Trésorerie		
trésorerie d'ouverture	553	2 641
trésorerie de clôture	424	553
	-----	-----
Variation de Trésorerie	-129	-2 088

La trésorerie correspond aux disponibilités augmentées des valeurs mobilières de placement en valeur brute. Les disponibilités intègrent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change (542 K€ en 2019 contre 628 K€ en 2018).

Note 4.13 : Engagements financiers

HORS BILAN	clôture	ouverture
Engagements reçus	0	0
avals et cautions donnés	2 742	2 142
nantissements donnés	850	400
Engagements donnés	3 592	2 542

Engagements donnés de 2019 et exercices antérieurs

Engagements donnés au secteur voyages

+ **200 K€** : Engagement donné à la société Atradius, en contre garantie de la garantie financière de la société IDSUD Voyages, filiale d'IDSUD.

+ **300 K€** : Caution solidaire donnée au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en faveur d'IDSUD Voyages pour une facilité de caisse accordée.

+ **92 K€** : Caution donnée à BANK OF THE WEST en faveur de GLOBID LLC sous forme de lettre de crédit stand-by pour l'utilisation de moyens de paiements.

Engagements donnés au secteur énergies

+ **100 K€** : Caution solidaire donnée à BNP PARIBAS en faveur d'IDSUD Energies pour une facilité de caisse accordée.

+ **500 K€** : Caution solidaire donnée au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en faveur d'IDSUD Energies pour un contrat de crédit d'une durée de 48 mois, échéance octobre 2021. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 234 K€.

+ **400 K€** : Caution solidaire donnée au CREDIT COOPERATIF en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme d'une durée de 48 mois, échéance octobre 2021. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 188 K€.

+ **100 K€** : Caution solidaire donnée au CREDIT COOPERATIF en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme de 200K€ d'une durée de 48 mois, échéance décembre 2023. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 196 K€.

+ **250 K€** : Caution solidaire donnée à la SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme finançant des biens professionnels d'une durée de 60 mois, échéance novembre 2022. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 148 K€.

+ **100 K€** : Caution solidaire donnée à la CAISSE D'EPARGNE en faveur d'IDSUD Energies pour une facilité de caisse accordée.

+ **500 K€** : Caution solidaire donnée à la CAISSE D'EPARGNE en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme d'une durée de 36 mois échéance juin 2022. Capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 417 K€.

+ **200 K€** : Caution solidaire donnée à la CAISSE D'EPARGNE en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen court, échéance novembre 2022.

Nantissements donnés

+ **400 K€** : Nantissement donné à la BNP PARIBAS du fonds de commerce d'IDSUD pour un prêt d'une durée de 60 mois, échéance mars 2021. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 102 K€.

+ **450 K€** : Nantissement donné par la BPI France Finance en faveur d'IDSUD à la BNP PARIBAS.

Engagements reçus néant

COMPTES SOCIAUX 2019

Note 4.14: Honoraires des commissaires aux comptes

	Fidécocompta	B2A
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	58	58
Missions accessoires		
sous-total	58	58
Autres prestations		
sous total		
Total	58	58

Note 4.15 : Personnel et organes sociaux

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	4	5	9
Cadres et assimilés	2	4	6
Dirigeants	1		1
Total	7	9	16

4.15.2 Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunération	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie ou retraite
Conseil de Surveillance	80	néant	néant
Directoire	214	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	-

Note 4.16 : Variation des impôts différés ou latents

Les impôts différés actifs et passifs au 31 décembre 2019 sont négligeables.

COMPTES SOCIAUX 2019

Note 4.17 : Tableau des Filiales et Participations

Libellé - adresse	capital social	quote part du capital détenu	capitaux		valeur comptable brute	valeur comptable nette	comptes courants nets	CA du dernier exercice	Résultat social
			propres	autres					
			que	social					
			social	au 31					
			déc	2019					
<u>1) Filiales</u>									
SAS IDSUD Voyages 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	1 000	99,65%	143	760	760	-1 054	1 353	18	
SARL ID-Exium 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	150	100%	-3 024	226	0	0	0	0	
SASU IDSUD Energies 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	5 600	100%	149	7 600	7 600	5 344	3 694	98	
<u>2) Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</u>									
SARL Fès Développement 4, rue du Parc- Casablanca -Maroc	10	26%	-5	2	0	0	0	-1	
SARL E.T. Diffusion 319, av de l'Etoile - 13710 Fuveau	500	35%	1 403	405	405	0	5 227	24	
<u>3) Participations (détenues entre 10 % et 50 %), classées en TIAP</u>									
SAS SBP 1804 11, rue Marbeuf 75008 Paris	180	10%	2 059	150	150	51	1 903	127	
<u>4) Autres participations (détention inférieure à 10 %), classées en TIAP</u>									
autres participations				1 465	314	1 061			

Autres informations :

Montant des cautions : voir note 4.13

Dividendes encaissés en 2019 : néant

Les participations indiquées dans ce tableau sont celles qui remplissent les conditions définies par le Code du Commerce : il se fonde uniquement sur l'importance du pourcentage du capital détenu sans tenir compte de l'intention qui a motivé l'achat, des pouvoirs réels obtenus et du délai de détention.

Groupe
IDSUD